

Le 16 octobre 2023

PAR COURRIEL



François Ramsay
Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de
la gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0351

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 15 septembre 2023 et dans laquelle vous nous demandez :

« j'aimerais obtenir le nombre de vols de cuivre recensés dans chaque installation d'Hydro- Québec au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie-Iles-de-la- Madeleine et sur la Côte-Nord et pour l'ensemble du Québec lors des 3 dernières années. J'aimerais également obtenir pour les mêmes périodes, et ce pour les mêmes régions, les coûts associés à ces vols et la quantité de cuivre qui a été volé.

Précision : Pour l'ensemble des bureaux d'Hydro-Québec au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord » (sic)

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après un tableau incluant le nombre de vols de cuivre survenus dans les installations d'Hydro-Québec dans les trois régions visées par votre demande, ainsi que pour les autres régions du Québec, et ce, pour les années 2020 à 2022. Nous vous communiquons également le montant estimé de ces pertes.

	<i>Régions : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et Côte-Nord</i>		Autres régions du Québec	
	Nombre de vols	Perte (k\$)	Nombre de vols	Perte (k\$)
2020	3	3,3	25	258,4
2021	6	7,6	29	20,8
2022	11	30,0	37	277,2

Veuillez noter que les données de l'année 2022 vous sont communiquées à titre indicatif seulement, puisque certains dossiers sont toujours sous enquête. Ces données pourraient donc différer ultérieurement.

Par ailleurs, nous vous informons que les données de 2023 ne sont pas encore compilées, et nous ne détenons pas la quantité de cuivre qui a été volé. La production de cette information nécessiterait notamment des travaux de recherche, d'analyse et de compilation de données. Nous invoquons en conséquence l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) en annexe.

De plus, nous vous soulignons que l'augmentation des incidents observée en 2022 est potentiellement attribuable à la fin des mesures sanitaires postpandémie et au contexte économique.

Enfin, nous ne pouvons pas vous communiquer l'information demandée pour chaque installation ou chaque région du Québec. La communication de cette information comporte en effet des enjeux de sécurité. Nous invoquons en conséquence les articles 28 et 29 de la Loi sur l'accès en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



François Ramsay

p. j.